

Document 1



Aucun portrait de Jeanne d'Arc n'est actuellement connu. Nous savons cependant, en lisant son procès de 1431, qu'elle portait une cuirasse depuis le départ de sa région natale ainsi qu'un étendard qu'elle avait fait faire à Tours.

Ce dessin réalisé le 10 mai 1429 par Clément de Fauquembergue, greffier au parlement de Paris, est donc une référence. Griffonné en marge du registre, il montre comment un officier royal vivant à Paris (sous la domination des Anglais depuis 1420) imaginait l'héroïne.

Le siège d'Orléans ayant été levé deux jours plus tôt, le 8 mai 1429, c'est la preuve que le récit de la libération de la ville dont le premier rôle est attribué à Jeanne d'Arc est très populaire.

La chevauchée de Jeanne d'Arc



- Territoires sous l'autorité de Charles VII
- Territoires sous domination anglaise
- Territoires sous domination bourgignone
- Chevauchée de Jeanne d'Arc

Document 3

Interrogée sur l'enseignement que lui donnait cette voix pour le salut de son âme : elle a dit qu'elle lui enseigna à se bien conduire, à fréquenter l'église. Ensuite elle confessa que cette voix lui disait deux ou trois fois par semaine qu'il fallait qu'elle-même, Jeanne, partît et vînt en France ; et que cette voix lui disait qu'elle ferait lever le siège mis devant Orléans. Jeanne répondit alors qu'elle était une pauvre fille qui ne savait monter à cheval ni conduire la guerre.

Procès de condamnation, Propos recueillis par l'évêque Cauchon
Rouen, séance du 22 février 1431

Document 4

Dans cette vidéo, l'historien Henri Guillemin nous parle des voix que Jeanne d'Arc disait entendre (entre 46:10 et 48:10).

<https://youtu.be/Q6my3mHG1tk?t=2770>

Document 5

En cette année 1429, premier jour de mai, Jeanne la Pucelle chevaucha par la ville, accompagnée de plusieurs chevaliers et écuyers, parce que ceux d'Orléans avaient si grande volonté de la voir qu'ils rompaient presque la porte de l'hôtel où elle était logée. Il y avait pour la voir tant de gens de la cité que, par les rues où elle passait, on pouvait à grand' peine avancer, car le peuple ne pouvait se saouler de la voir. Cela semblait à tous une grande merveille.

Avant son départ elle prit congé de ceux d'Orléans qui tous pleuraient de joie, et très humblement la remerciaient, et lui offraient leurs personnes et leurs biens pour en faire à sa volonté. Ce dont elle les remercia très modestement.

Journal du siège d'Orléans, Anonyme, entre 1429 et 1466

Document 6

La commune renommée a partout divulgué comment cette femme qui se faisait appeler Jeanne la Pucelle s'était, il y a deux ans et plus, en violation de la loi divine et contre l'état de son sexe féminin, revêtue d'habits d'homme, chose abominable devant Dieu se vantant présomptueusement d'avoir de fréquentes communications personnelles et visibles avec saint Michel et une grande multitude d'anges et de saintes du paradis pour commettre et faire d'inhumaines cruautés, répandre le sang humain, provoquant séditions et commotions dans le peuple, l'induisant au parjure et à de pernicieuses rébellions, aux superstitions, à fausse croyance, perturbant toute vraie paix, rallumant de mortelles guerres, se laissant adorer et révérer de plusieurs comme femme sanctifiée, faisant d'autres œuvres damnables en plusieurs lieux, excès dont presque toute la chrétienté a été fort scandalisée. La divine puissance a voulu permettre que ladite femme ait été prise en votre armée dans le siège que vous teniez alors devant Compiègne, et que par votre bon moyen, elle ait été mise en notre obéissance et domination.

Lettre du roi Henri d'Angleterre au duc de Bourgogne, 1431

Document 7

Le trentième jour de mai 1431, par procès d'Église, Jeanne, qui se faisait appeler la Pucelle, qui avait été prise à une sortie de la ville de Compiègne, par les gens de Messire Jean de Luxembourg, a été livrée aux flammes et brûlée en la ville de Rouen. En la mitre qu'elle avait sur la tête étaient inscrits les mots qui suivent: « hérétique, relapse, apostate, idolâtre », et sur un tableau devant l'échafaud où était la dite Jeanne, étaient écrits ces mots : « Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, perniciose, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mal créant de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostate, schismatique et hérétique ».

La sentence fut prononcée par Messire Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, à ce qu'on dit.

Le registre du parlement de Paris, 1431, Clément de Fauquembergue